

GÉORISQUES

Rapport de risques

📍 Commune recherchée :

83000 Toulon

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

8 Risques naturels identifiés :

	INONDATION	 sur ma commune : EXISTANT
	REMONTÉE DE NAPPE	 sur ma commune : EXISTANT
	RISQUES CÔTIERS (SUBMERSION MARINE, TSUNAMI)	 sur ma commune : EXISTANT
	SÉISME	 sur ma commune : FAIBLE
	MOUVEMENTS DE TERRAIN	 sur ma commune : EXISTANT
	RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES	 sur ma commune : IMPORTANT
	FEU DE FORêt	 sur ma commune : EXISTANT
	RADON	 sur ma commune : IMPORTANT

4 Risques technologiques identifiés :

	INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES (ICPE)	 sur ma commune : CONCERNÉ
---	--	---



CANALISATIONS DE TRANSPORT
DE MATIÈRES DANGEREUSES

 sur ma commune :

CONCERNÉ



NUCLÉAIRE

 sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

 sur ma commune :

CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Toulon

Risque sur la commune EXISTANT

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Informations détaillées :



PPRN : PPRN-Multi - Toulon 1989 [MOD 1 - 2013]

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRN-Multi - Toulon 1989 [MOD 1 - 2013] a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 15/07/1986

Date d'approbation : 08/02/1989

Le PPR couvre les aléas suivant :

Inondation

[Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Ce PPR couvre également les aléas suivants :

- Mouvements de terrain

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



TRI : TRI Toulon - Hyères

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 83DREAL20140004



DDRM : DDRM83

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Inondation

[Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau](#)

Risque d'inondation sur Toulon

16 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

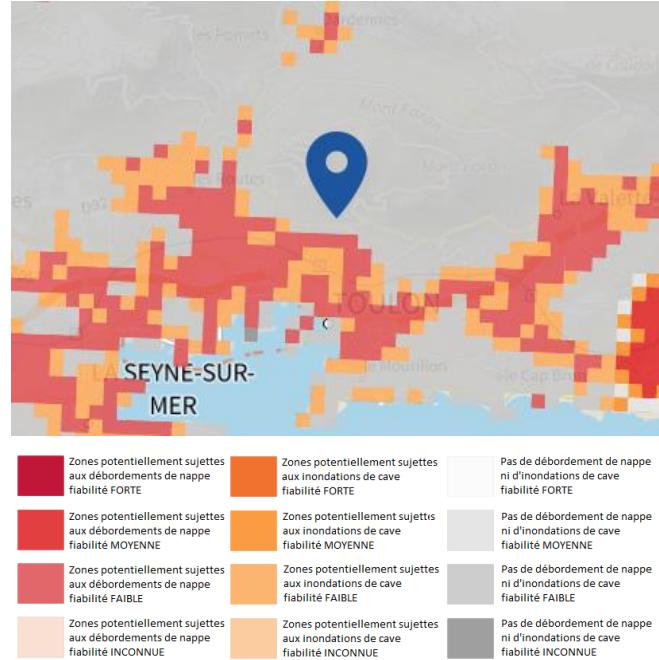
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2526475A	Inondations et/ou Coulées de Boue	20/09/2025	26/09/2025
IOME2335302A	Inondations et/ou Coulées de Boue	24/10/2023	06/01/2024
INTE2137449A	Inondations et/ou Coulées de Boue	03/10/2021	14/01/2022
INTE1931207A	Inondations et/ou Coulées de Boue	22/10/2019	31/10/2019
INTE1427189A	Inondations et/ou Coulées de Boue	19/09/2014	07/12/2014
INTE1243393A	Inondations et/ou Coulées de Boue	26/10/2012	13/01/2013
IOCE1131348A	Inondations et/ou Coulées de Boue	04/11/2011	19/11/2011
IOCE0908935A	Inondations et/ou Coulées de Boue	15/12/2008	22/04/2009
IOCE0908935A	Inondations et/ou Coulées de Boue	14/12/2008	22/04/2009
INTE0700065A	Inondations et/ou Coulées de Boue	24/09/2006	10/03/2007
INTE9900161A	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/01/1999	02/05/1999
INTE9300315A	Inondations et/ou Coulées de Boue	26/09/1992	08/07/1993
ECOZ890006A	Inondations et/ou Coulées de Boue	13/10/1988	03/03/1989
NOR19831115	Mouvement de Terrain	28/08/1983	18/11/1983
NOR19831115	Mouvement de Terrain	23/08/1983	18/11/1983
NOR19821224	Inondations et/ou Coulées de Boue	29/09/1982	26/12/1982

Risque de remontées de nappe sur Toulon

Risque sur la commune EXISTANT

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FAIBLE

Risques côtiers sur Toulon

Risque sur la commune EXISTANT

Les risques littoraux sont causés par plusieurs types de phénomènes.

- La submersion marine : c'est une inondation temporaire des zones côtières par la mer dans des conditions météorologiques et de marée défavorables (augmentation du niveau moyen de la mer pendant une dépression, déferlement de fortes vagues).
- Les tsunamis : ce sont des vagues de grande hauteur, provoquées par des séismes ou des séismes sous-marins. Les vagues peuvent atteindre plusieurs mètres de hauteur sur certains territoires d'outre-mer.
- Le changement climatique a pour conséquence une augmentation du niveau moyen de la mer, ce qui aggrave aussi les risques littoraux.



Informations détaillées :



TRI : TRI Toulon - Hyères

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 83DREAL20140004



DDRM : DDRM83

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Inondation

Par submersion marine

5 événements liés aux risques côtiers classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2000953A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	23/11/2019	29/01/2020
IOCE1206485A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	08/11/2011	07/03/2012
IOCE1015123A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	04/05/2010	26/06/2010
IOCE0908935A	Inondations et/ou Coulées de Boue	15/12/2008	22/04/2009
IOCE0908935A	Inondations et/ou Coulées de Boue	14/12/2008	22/04/2009

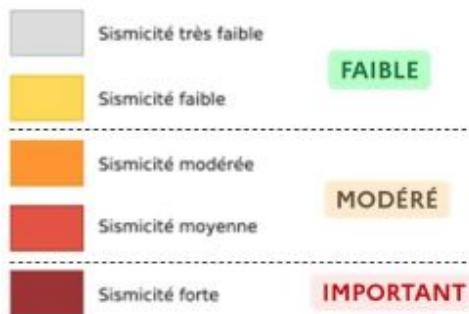
Risques côtiers sur Toulon

Risque de séisme sur Toulon

Risque sur la commune FAIBLE

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



DDRM : DDRM83

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Séisme



SÉISME : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque sismique est de 2/5.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Toulon

Risque sur la commune EXISTANT

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu

Cependant, les mouvements de terrain peuvent entraîner des dégâts importants et très rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

Les types de risques mouvements de terrain à ma commune:

- Eboulements ou chutes de pierres et de blocs.
Action de l'érosion, des conditions météorologiques et des systèmes racinaires sur les flancs rocheux, entraînant le détachement de pierres et blocs.
 - Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines) : Cavités souterraines formées naturellement, générant des vides dont les toits sont susceptibles de rompre subitement
 - Glissements de terrain.
Mouvements plus ou moins lents d'un sol en pente qui se détache. Ils ont lieu selon la nature du sol, l'inclinaison de la pente et les intempéries



Informations détaillées :

i

PPRN : PPRN-Multi - Toulon 1989 [MOD 1 - 2013]

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Mouvements de terrain nommé PPRN-Multi - Toulon 1989 [MOD 1 - 2013] a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 15/07/1986

Date d'approbation : 08/02/1989

Le PPR couvre les aléas suivant :

Mouvement de terrain

Affaissements et effo

- Eboulement ou chutes de pierres et de blocs
Glissement de terrain

Le plan de prévention des risques

Ce PPR couvre également les aléas suivants :

- Inondation

- Pour avoir t

Pour avoir tous les détails sur votre PPK, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

Risque de mouvements de terrain sur Toulon



DDRM : DDRM83

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Mouvement de terrain

Tassements différentiels

Recul du trait de côte et de falaises

Eboulement ou chutes de pierres et de blocs

Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines)

Glissement de terrain

3 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE1425669A	Mouvement de Terrain	10/02/2014	07/11/2014
NOR19831115	Mouvement de Terrain	28/08/1983	18/11/1983
NOR19831115	Mouvement de Terrain	23/08/1983	18/11/1983

Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.

Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m en annexe 2.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Toulon

Risque sur la commune IMPORTANT

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :



RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **2/3**.
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

5 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2308745A	Sécheresse	01/04/2022	03/05/2023
INTE2114775A	Sécheresse	01/01/2020	06/06/2021
INTE2010312A	Sécheresse	01/07/2019	12/06/2020
INTE1824834A	Sécheresse	01/07/2017	20/10/2018
INTE0100409A	Sécheresse	01/01/1998	18/07/2001

Risque de feu de forêt sur Toulon

Risque sur la commune EXISTANT

Un incendie de forêt ou de végétation peut être défini comme une combustion, qui se développe sans contrôle dans le temps et dans l'espace, dans un milieu végétalisé. On parle d'incendie de forêt lorsqu'une forêt, un maquis ou une garrigue, d'une surface minimale de 0,5 hectares d'un seul tenant, est touché par les flammes et qu'une partie au moins des arbres ou arbustes est détruite.



Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique



Zonage informatif des obligations légales de débroussaillement

Informations détaillées :



OLD : Obligation Légale de Débroussaillement

Votre commune se situe dans une zone concernée par les obligations légales de débroussaillement (OLD). Il s'agit de débroussailler, à l'intérieur de ce zonage :

- les abords des constructions sur une profondeur minimale de 50 mètres ;
- les voies privées sur une profondeur maximale de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page dédiée aux OLD sur Géorisques, le site jedebroussaille.gouv.fr et le site de l'ONF.

Vous pouvez également consulter la fiche informative sur les obligations de débroussaillement.



DDRM : DDRM83

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Feu de forêt

Risque radon sur Toulon

Risque sur la commune IMPORTANT

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon élevé : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **3/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Toulon

Risque sur la commune CONCERNÉ

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.



Informations détaillées :



PPRT : PPRT - dépôt d'hydrocarbures des Arènes 2023

Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) nommé PPRT - dépôt d'hydrocarbures des Arènes 2023 a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 15/06/2021

Date d'approbation : 14/06/2023

Le PPRT couvre les aléas suivant:

Risque industriel

Effet thermique

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Toulon



PPRT : PPRT - militaire pyrotechnie [Toulon] 2013

Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) nommé PPRT - militaire pyrotechnie [Toulon] 2013 a été prescrit sur votre commune.

Date de prescription : 01/03/2013

Le PPRT couvre les aléas suivant:

- Risque industriel
- Effet thermique
- Effet de surpression
- Effet toxique
- Effet de projection

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



DDRM : DDRM83

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

- Risque industriel

2 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
PYROALLIANCE	Non Seveso
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL TOULON LA SEYNE	Non Seveso

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Toulon

 Risque sur la commune CONCERNÉ

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



Risque d'accident nucléaire à proximité sur Toulon

Risque sur la commune CONCERNÉ

Les installations nucléaires de base (INB) sont des installations qui, de par leur nature ou en raison de la quantité ou de l'activité des substances radioactives qu'elles contiennent, sont soumises à des dispositions particulières en vue de protéger les personnes et l'environnement.



-  Centrale nucléaire de production d'électricité
-  Centrale nucléaire de production d'électricité avec risque iodé
-  Gestion des déchets radioactifs
-  Gestion des déchets radioactifs avec risque iodé
-  Cycle du combustible
-  Cycle du combustible avec risque iodé
-  Activités de recherche
-  Activités de recherche avec risque iodé
-  Installation en démantèlement
-  Installation en démantèlement avec risque iodé
-  Autres activités industrielles

Informations détaillées :



Campagne iodé 2024 et 2025 :

Cette mise à disposition concerne l'ensemble des personnes résidant ou travaillant dans la zone du PPI de l'installation nucléaire, sauf pour les centrales nucléaires EDF où la mise à disposition est limitée à 10km autour de celles-ci. Lien vers le site [santé.fr](#).



DDRM : DDRM83

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Nucléaire

Le tableau ci-dessous répertorie les installations nucléaires de base à proximité

1 installation(s) nucléaire(s) à proximité

Risque d'accident nucléaire à proximité sur Toulon

Nom de l'installation	Commune	Exploitant	Risque Iode
Autre installation nucléaire	TOULON		Oui

Risque de pollution des sols sur Toulon

Risque sur la commune CONCERNÉ

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Informations détaillées :



SIS :

Votre commune contient un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 3.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 4.

Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

39 mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
10000020	Glissement	Falaise Pipady
10000032	Glissement	Propriété "La Colline"
10000067	Effondrement / Affaissement	rue Mirabeau
10000071	Glissement	Sentier des douaniers - Cap Brun - Villa Cérès-les-Flots
10000120	Glissement	Cap Brun - villa ATALAYE (27)
22100145	Chute de blocs / Eboulement	Massif du Mont Faron "La corniche du Faron"
68300159	Glissement	Cap Brun - partie ouest de la villa Atalaye (27)
68300160	Glissement	Cap Brun - Aval de la villa Atalaye
68300161	Glissement	Chemin de la Batterie Basse
68300162	Chute de blocs / Eboulement	Route du Faron
68300163	Glissement	Corniche du Morillon - sentier du littoral Cap Brun
68300164	Glissement	Corniche du Morillon - Cap Brun
68300165	Glissement	Corniche du Mourillon - Cap Brun
68300166	Glissement	Corniche du Mourillon
68300167	Glissement	Anse de Méjan
68300168	Glissement	Quai Belle Rive
68300169	Glissement	Anse de Méjan - Cap Brun
68300170	Glissement	Anse de Méjan - Cap Brun
68300171	Chute de blocs / Eboulement	Sentier des douaniers - Cap Brun
68300172	Glissement	Cap Brun - Amont du chemin de la Batterie Basse
68300173	Glissement	Cap Brun - Chemin de la Batterie Basse
68300174	Glissement	Cap Brun - Guinguette du Pin Sablot (46)
68300175	Glissement	Cap Brun - Guinguette du Pin Sablot (46)
68300176	Glissement	Cap Brun - Propriété de l'hôtel de la Résidence (5)
68300177	Glissement	Cap Brun - sentier des douaniers
68300178	Glissement	Cap Brun - Anse de Méjan
68300179	Glissement	Anse de Méjan - Cap Brun
68300180	Glissement	Cap Brun
68300181	Glissement	Résidence Sainte Marie - Corniche Varoise
68300182	Glissement	Résidence Sainte Marie - Corniche Varoise
68300183	Glissement	Résidence Sainte Marie - Corniche Varoise
68300184	Glissement	Cap Brun - Chaussée et remblais de la chaussée de la Batterie Basse
68300185	Glissement	Cap Brun - Chemin de la Batterie Basse sur la chaussée
68300186	Glissement	Cap Brun - Batterie Basse
68300187	Glissement	Flanc sud-ouest du Fort du Cap Brun, à l'amont du chemin de la Batterie
68300188	Glissement	Cap Brun - Amont et aval de la Batterie Basse
68300189	Glissement	Cap Brun
68300363	Glissement	Commune de Toulon au niveau d'une falaise
68300364	Glissement	Quartier du Cap Brun, sentier des douaniers.

Annexe 2 : Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m

15 cavités recensées dans la commune

Identifiant	Type	Nom
PACAA0003757	naturelle	FORT DU FARON, AVEN DU FORT N° 2
PACAA0003758	naturelle	GROTTE OU TROU DU DUC
PACAA0003759	naturelle	CASERNE DU CENTRE. FAILLE N°1 DU FARON
PACAA0003760	naturelle	TOUR DE L'UBAC, GROTTE DE LA TOUR DE L'UBAC
PACAA0003762	naturelle	CASERNE RETRANCHEE, AVEN DE LA CIGALE
PACAA0003763	naturelle	TROU DU DIABLE
PACAA0003764	naturelle	CASERNE DU CENTRE, AVEN DE LA CASERNE
PACAA0003765	naturelle	PAS DE LEYDAT, AVEN DU TREUIL EXCUR
PACAA0003766	naturelle	CASERNE DU CENTRE. AVEN DU PETIT EXCUR
PACAA0003767	naturelle	AVEN DU PAS DE LA MASQUE OU NANAR BEAUMONT
PACAA0003768	naturelle	LE FARON, AVEN DU FORT N° 1
PACAA0003769	naturelle	ABRI DU FIGUIER
PACAA0003771	naturelle	CASERNE DU CENTRE, RAGAGE DU FARON
PACAA0003776	naturelle	GROTTE PRÉHISTORIQUE, SOUS ROCHE DES LIERRES
PACAA0003777	naturelle	DIACLASE OU FAILLE DU FARON N° 2

Annexe 3 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

3 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP001115801	Station Service TOTAL Champs de Mars	En cours
SSP000428601	Ancienne usine à gaz de Toulon	En cours
SSP000390401	Lycée Dumont d'Urville	Clôturée

Annexe 4 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

359 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3995755	DLI avenue Jean Gasquet à Toulon	Indéterminé	
SSP3995624	DLI	Indéterminé	
SSP3995622	Usine d'assainissement Howatson	Indéterminé	
SSP3995619	Usine d'épuration de Lagoubran	En arrêt	
SSP3995581	Station service	Indéterminé	
SSP3995579	Station service SHELL	En arrêt	
SSP3995578	Station service SHELL	Indéterminé	
SSP3995577	Station service BP	En arrêt	
SSP3995576	Station service BP	Indéterminé	
SSP3995575	Station service BP	En arrêt	
SSP3995574	Station service BP	Indéterminé	
SSP3995573	Station service TOTAL	Indéterminé	
SSP3995572	Station service TOTAL	Indéterminé	
SSP3995571	Station service TOTAL	Indéterminé	
SSP3995570	Station service TOTAL	Indéterminé	
SSP3995569	Station service	Indéterminé	
SSP3995568	Station service	Indéterminé	
SSP3995567	Station service ESSO	Indéterminé	
SSP3995566	Station service ESSO	Indéterminé	
SSP3995565	Station service ELF	Indéterminé	
SSP3995564	Station service ELF	Indéterminé	
SSP3995563	Station service ELF	Indéterminé	
SSP3995562	Station service ELF	En arrêt	
SSP3995561	Station service ELF	Indéterminé	
SSP3995560	Station service Beaulieu	En arrêt	
SSP3995405	Usine à gaz	Indéterminé	
SSP3995381	Arsenal de Toulon	Indéterminé	
SSP3995380	Station d'épuration	Indéterminé	
SSP3995379	Dépôt d'explosif	Indéterminé	
SSP3995378	Atelier de bois	En arrêt	
SSP3995377	Hôpital de Saint-Anne	Indéterminé	
SSP3995376	Dépôt d'essence et d'explosifs	En arrêt	
SSP3995375	Fonderie	Indéterminé	
SSP3995374	Combustible liquide	Indéterminé	
SSP3995373	Combustibles liquide, explosif	Indéterminé	
SSP3995351	Atelier de bobinage et de construction	En arrêt	
SSP3995350	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3995349	Atelier de traitement de goudron	Indéterminé	

Rapport de risques

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3995348	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3995347	Fabrique d'accumulateur électrique	Indéterminé	
SSP3995346	Dépôt d'essence et dérivés	En arrêt	
SSP3995345	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3995344	Carrière avec installation de concassage	En arrêt	
SSP3995339	Atelier mécanique	En arrêt	
SSP3995338	Four à métaux	En arrêt	
SSP3995337	Tannerie	En arrêt	
SSP3995336	Atelier de serrurerie et chaudronnerie	En arrêt	
SSP3995335	Station service	Indéterminé	
SSP3995334	Fabrique de peinture et vernis	En arrêt	
SSP3995333	Atelier de meuniserie et d'ébénisterie	En arrêt	
SSP3995331	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3995330	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3995329	Sérrurerie	En arrêt	
SSP3995328	Laverie automatique	En arrêt	
SSP3995327	Dépôt de combustible	En arrêt	
SSP3995326	Imprimerie	En arrêt	
SSP3995325	Atelier de vernissage	Indéterminé	
SSP3995324	Dépôt de gaz	En arrêt	
SSP3995323	Garage pour la réparation de voitures et	Indéterminé	
SSP3995322	Atelier de réparation de voitures	Indéterminé	
SSP3995321	Atelier de réparations automobiles	En arrêt	
SSP3995320	Fabrique de savon	En arrêt	
SSP3995316	Garage (atelier réparations)	En arrêt	
SSP3995315	Atelier de réparation d'automobiles	Indéterminé	
SSP3995314	Garage avec atelier de réparations	En arrêt	
SSP3995312	Garage	En arrêt	
SSP3995311	Porcherie	En arrêt	
SSP3995310	Garage , réparation automobile	En arrêt	
SSP3995309	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3995308	Blanchisserie	En arrêt	
SSP3995307	Atelier de carrosserie et de réparations	Indéterminé	
SSP3995306	Garage	En arrêt	
SSP3995305	Garage avec atelier de peinture par	Indéterminé	
SSP3995304	Teinturerie	En arrêt	
SSP3995303	Usine à vapeur	En arrêt	
SSP3995302	Garage carrosserie et réparations	Indéterminé	
SSP3995301	Fabrication de Couronnes dentaires en	En arrêt	
SSP3995300	Garage (petit atelier)	En arrêt	
SSP3995299	Garage	En arrêt	
SSP3995298	Garage	Indéterminé	
SSP3995297	Garage	En arrêt	
SSP3995296	Garage	En arrêt	
SSP3995295	Garage, atelier de réparations et	En arrêt	

Rapport de risques

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3995294	Garage et réparation d'automobile	En arrêt	
SSP3995283	Atelier de teinturerie Conil et	En arrêt	
SSP3995282	Garage (atelier de réparations)	Indéterminé	
SSP3995281	Garage (entretien)	En arrêt	
SSP3995280	Garage, atelier de réparations	En arrêt	
SSP3995269	Garage , atelier de réparation	En arrêt	
SSP3995267	Dépôt d'hydrocarbures	En arrêt	
SSP3995266	Dépôt d'alcool destiné à la rectification	En arrêt	
SSP3995265	Atelier de tolerie	En arrêt	
SSP3995264	Ateliers de chaudronnerie	En arrêt	
SSP3995263	Blanchisserie automatique	En arrêt	
SSP3995262	Atelier de serrurerie, forges, ajustages	En arrêt	
SSP3995261	Atelier de mécanique	Indéterminé	
SSP3995260	Blanchisserie Soleil	En arrêt	
SSP3995259	Atelier de réparation automobiles et	Indéterminé	
SSP3995258	Atelier de construction et d'ajustage et	En arrêt	
SSP3995257	Fabrique de bitume et d'asphalte coulé à	En arrêt	
SSP3995256	Atelier menuiserie et d'ebénisterie	En arrêt	
SSP3995255	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3995254	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3995253	Blanchisserie	En arrêt	
SSP3995252	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3995174	Garage , atelier de réparation	En arrêt	
SSP3995062	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3995061	Dépôt de gaz	En arrêt	
SSP3995060	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3995059	Dépôt de gaz	En arrêt	
SSP3995058	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3995057	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3995056	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3995055	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3995054	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3995053	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3995052	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3995051	Dépôt de gaz	En arrêt	
SSP3995050	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3995048	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3995047	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3995046	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3995045	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3995044	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3994747	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	En arrêt	
SSP3994722	Tannerie	En arrêt	
SSP3994671	Four à chaux	Indéterminé	
SSP3994628	Dépôt de gaz propane	Indéterminé	

Rapport de risques

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3994627	Dépôt de gaz	En arrêt	
SSP3994626	Dépôt de gaz butane	En arrêt	
SSP3994625	Dépôt de gaz	En arrêt	
SSP3994624	Dépôt de gaz propane	Indéterminé	
SSP3994623	Dépôt de gaz propane	En arrêt	
SSP3994588	Atelier de mécanique	Indéterminé	
SSP3994568	Garage	Indéterminé	
SSP3994549	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3994548	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3994431	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3994426	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP3994423	Dépôt de peinture	En arrêt	
SSP3994422	Entreprise de peinture	En arrêt	
SSP3994394	Imprimerie	En arrêt	
SSP3994374	Garage	Indéterminé	
SSP3994357	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3994355	Dépôt de carburant	Indéterminé	
SSP3994351	Gazomètre	Indéterminé	
SSP3994343	Réservoir métallique	En arrêt	
SSP3994340	Fabrique d'aggloméré	Indéterminé	
SSP3994337	Atelier de métallurgie	Indéterminé	
SSP3994335	Laverie	Indéterminé	
SSP3994295	Laverie	Indéterminé	
SSP3994293	Dépôt de gaz combustible liquéfié	Indéterminé	
SSP3994292	Dépôt de gaz combustible liquéfié	Indéterminé	
SSP3994147	Nettoyage à sec	En arrêt	
SSP3994146	Atelier de nettoyage à sec, lavage	En arrêt	
SSP3994099	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3994097	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3994065	Dépôt de vernis et peinture	En arrêt	
SSP3994064	Dépôt acétylène dissous	Indéterminé	
SSP3994054	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3994052	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3994044	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3994037	Station service	Indéterminé	
SSP3994033	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3994032	Dépôt d'essence	Indéterminé	
SSP3993997	Atelier de ferronnerie	En arrêt	
SSP3993996	Atelier de ferronnerie	En arrêt	
SSP3993966	Serrurerie	Indéterminé	
SSP3993962	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3993951	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3993945	Serrurerie	En arrêt	
SSP3993943	Dépôt de gaz	En arrêt	
SSP3993891	Station service	En arrêt	

Rapport de risques

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3993888	Garage et atelier de réparation véhicules	Indéterminé	
SSP3993887	Cabine de peinture	Indéterminé	
SSP3993858	Station service	Indéterminé	
SSP3993857	Station service	Indéterminé	
SSP3993774	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3993767	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3993651	Four à chaux	Indéterminé	
SSP3993643	Usine de verdet	Indéterminé	
SSP3993642	Four à chaux	Indéterminé	
SSP3993641	Fabrique de vert gris	Indéterminé	
SSP3993640	Atelier de fabrication d'hypochlorite de chlore liquéfié	Indéterminé	
SSP3993639	Dépôt de chlore liquéfié	En arrêt	
SSP3993638	Atelier de coupage d'eau de javel et de désherbant	Indéterminé	
SSP3993637	Etablissements d'extraction d'huiles	En arrêt	
SSP3993636	Fabrique d'eau de javel	Indéterminé	
SSP3993635	Atelier de benzolage de gaz , dépôt de benzolage	Indéterminé	
SSP3993634	Usine à gaz	Indéterminé	
SSP3993633	Usine d'agglomération d'houille	En arrêt	
SSP3993624	Fabrication d'hypochlorites alcalins	Indéterminé	
SSP3993589	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP3993568	Atelier de mécanique	En arrêt	
SSP3993567	Garage avec atelier de réparations	Indéterminé	
SSP3993544	Garage	Indéterminé	
SSP3993543	Garage et atelier de réparations	En arrêt	
SSP3993542	Garage et atelier de réparatiions	En arrêt	
SSP3993541	Garage et atelier de réparation	Indéterminé	
SSP3993540	Garage et atelier de réparations	Indéterminé	
SSP3993539	Garage et atelier de réparations	En arrêt	
SSP3993538	Garage et atelier de réparations	Indéterminé	
SSP3993537	Garage	En arrêt	
SSP3993536	Garage	En arrêt	
SSP3993535	Garage	En arrêt	
SSP3993534	Fabrique agglomérés houille	En arrêt	
SSP3993533	Fabrique de tuiles et de briques	Indéterminé	
SSP3993532	Briqueterie	Indéterminé	
SSP3993531	Briqueterie, tuilerie	Indéterminé	
SSP3993530	Usine de nettoyage	En arrêt	
SSP3993529	Usine de nettoyage	En arrêt	
SSP3993528	Teinturerie et nettoyage	En arrêt	
SSP3993527	Teinturerie générale	Indéterminé	
SSP3993526	Usine de teinturerie	En arrêt	
SSP3993525	Dégrainage Atelier	Indéterminé	
SSP3993524	Teinturerie	En arrêt	
SSP3993523	Fabrique de savon	Indéterminé	
SSP3993522	Fabrique de savon	Indéterminé	

Rapport de risques

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3993521	Savonnerie	En arrêt	
SSP3993520	Savonnerie	En arrêt	
SSP3993519	Savonnerie	Indéterminé	
SSP3993518	Porcherie	Indéterminé	
SSP3993517	Machine à vapeur	Indéterminé	
SSP3993515	Reservoir souterrain d'essence	En arrêt	
SSP3993507	Garage Automobiles et réparations	Indéterminé	
SSP3993506	Dépôt de gaz butane	En arrêt	
SSP3993505	Atelier de carrosserie et de peinture au	En arrêt	
SSP3993504	Installation garage	Indéterminé	
SSP3993488	Carrière	Indéterminé	
SSP3993422	Garage	Indéterminé	
SSP3993421	Garage	Indéterminé	
SSP3993420	Garage de voitures automobiles	En arrêt	
SSP3993419	Garage	Indéterminé	
SSP3993418	Fours à chaux et ciment	Indéterminé	
SSP3993417	Four à chaux hydraulique	Indéterminé	
SSP3993416	Usine destinée à la fabrication de chaux	Indéterminé	
SSP3993415	Four à chaux	Indéterminé	
SSP3993414	Four à chaux hydraulique	Indéterminé	
SSP3993413	Four à chaux permanent	Indéterminé	
SSP3993412	Four à chaux	Indéterminé	
SSP3993411	Four à chaux permanent	Indéterminé	
SSP3993398	Four à chaux permanent	Indéterminé	
SSP3993397	Four à chaux hydraulique	Indéterminé	
SSP3993396	Four à chaux hydraulique. Fabrique de	Indéterminé	
SSP3993395	Four à plâtre	Indéterminé	
SSP3993394	Fours à chaux et four à briques	En arrêt	
SSP3993393	Four à chaux	Indéterminé	
SSP3993392	Four à chaux	Indéterminé	
SSP3993391	Four à chaux permanent	Indéterminé	
SSP3993390	Four à chaux hydraulique	Indéterminé	
SSP3993389	Four à chaux hydraulique	Indéterminé	
SSP3993388	Four à chaux hydraulique	En arrêt	
SSP3993387	Four à chaux permanent	Indéterminé	
SSP3993386	Four à chaux	Indéterminé	
SSP3993385	Four à chaux	Indéterminé	
SSP3993384	Four à plâtre	Indéterminé	
SSP3993383	Four à chaux	En arrêt	
SSP3993382	Four à chaux	Indéterminé	
SSP3993381	Four à chaux	Indéterminé	
SSP3993380	Moulin à huile	Indéterminé	
SSP3993379	Fonderie de fer	Indéterminé	
SSP3993378	Fonderie de cuivre	En arrêt	
SSP3993377	Fonderie de fer	Indéterminé	

Rapport de risques

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3993376	Fonderie de cuivre	En arrêt	
SSP3993375	Fabrique de percolateurs	Indéterminé	
SSP3993374	Fonderie de fonte et de bronze	En arrêt	
SSP3993373	Fonderie de plomb et laminage	Indéterminé	
SSP3993354	Fonderie de cuivre	En arrêt	
SSP3993353	Industrie de fabrication de produits	Indéterminé	
SSP3993352	Fabrication de toiles et vêtements	En arrêt	
SSP3993351	Dépôt de peintures	Indéterminé	
SSP3993350	Fabrique d'allumettes chimiques	En arrêt	
SSP3993349	Fabrique d'allumettes chimiques	En arrêt	
SSP3993347	Fabrique d'allumettes chimiques	En arrêt	
SSP3993346	Fabrique d'allumettes chimiques	En arrêt	
SSP3993345	Fabrique d'allumettes chimiques	En arrêt	
SSP3993344	Fabrique d'allumettes chimiques	En arrêt	
SSP3993343	Fabrique d'allumettes chimiques	En arrêt	
SSP3993342	Atelier de fabrication de liège aggloméré	Indéterminé	
SSP3993341	Fabrique d'engrais	Indéterminé	
SSP3993340	Dépôt d'engrais	Indéterminé	
SSP3993339	Dépôt d'engrais en magasin non couvert	Indéterminé	
SSP3993338	Dépôt d'engrais	Indéterminé	
SSP3993333	Station service	Indéterminé	
SSP3993110	Engrais (enlèvement des déchets)	Indéterminé	
SSP3993109	Dépôt de gaz butane et propane	Indéterminé	
SSP3993108	Dépôt de gaz butane	Indéterminé	
SSP3993106	Dépôt de gaz butane	Indéterminé	
SSP3993105	Dépôt de gaz butane	En arrêt	
SSP3993104	Dépôt de gaz butane	En arrêt	
SSP3993103	Dépôt de gaz butane	Indéterminé	
SSP3993102	Dépôt de gaz butane	Indéterminé	
SSP3993101	Dépôt de gaz butane	En arrêt	
SSP3993100	Dépôt de gaz butane	Indéterminé	
SSP3993099	Dépôt de gaz butane	Indéterminé	
SSP3993098	Distillerie	Indéterminé	
SSP3993097	Dépôt de vidanges et de fumier	Indéterminé	
SSP3993094	Dépôt de gaz butane et propane	Indéterminé	
SSP3993092	Dépôt de gaz butane et propane	En arrêt	
SSP3993091	Dépôt de gaz butane	Indéterminé	
SSP3993090	Dépôt de gaz butane	En arrêt	
SSP3993089	Dépôt de gaz butane	En arrêt	
SSP3993038	Dépôt de gaz butane	Indéterminé	
SSP3993037	Tannerie	En arrêt	
SSP3993036	Tannerie	En arrêt	
SSP3993035	Tannerie	En arrêt	
SSP3993034	Tannerie	En arrêt	
SSP3993033	Entrepôt de séchage de cuirs verts	En arrêt	

Rapport de risques

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3993004	Atelier de broyage et concassage et	En arrêt	
SSP3993003	Carrière de calcaire	Indéterminé	
SSP3993002	Atelier d'ajustage et fonderie de fer et	Indéterminé	
SSP3992988	Dépôts de cuirs verts et peaux fraîches	Indéterminé	
SSP3992983	Blanchisserie	Indéterminé	
SSP3992953	Blanchisserie	Indéterminé	
SSP3992952	Blanchisserie	En arrêt	
SSP3992951	Blanchisserie buanderie	Indéterminé	
SSP3992950	Blanchisserie Hygiénique du Var	En arrêt	
SSP3992949	Blanchisserie automatique	En arrêt	
SSP3992948	Atelier de coupage de métaux	En arrêt	
SSP3992947	Atelier de carrosserie automobile	Indéterminé	
SSP3992946	Atelier de broyage de pierres	Indéterminé	
SSP3992945	Installation de 2 concasseurs pour le	Indéterminé	
SSP3992944	Chantier de concassage de pierres	Indéterminé	
SSP3992943	Installation de concassage et broyage	En arrêt	
SSP3992942	Installation concasseur	Indéterminé	
SSP3992941	Exploitation de carrière	Indéterminé	
SSP3992911	Atelier de construction de machines	Indéterminé	
SSP3992910	Atelier de serrurerie	En arrêt	
SSP3992909	Atelier de serrurerie	En arrêt	
SSP3992908	Atelier de montage des cheminées du	En arrêt	
SSP3992907	Atelier de constructions métalliques	Indéterminé	
SSP3992906	Atelier de réparations pour voitures	En arrêt	
SSP3992905	Atelier de fabrication d'appareils de	Indéterminé	
SSP3992904	Atelier de décolletage et d'ajustage	En arrêt	
SSP3992903	Atelier de serrurerie	Indéterminé	
SSP3992902	Atelier de menuiserie	Indéterminé	
SSP3992901	Atelier de miroiterie pour le façonnage	En arrêt	
SSP3992900	Usine de fabrication de verre	Indéterminé	
SSP3992899	Fabrique de verrerie	Indéterminé	
SSP3992898	Atelier de chromage, nickelage et	En arrêt	
SSP3992897	Atelier de galvanoplastie et d'émaillage	En arrêt	
SSP3992896	Atelier d'argenture de glaces	Indéterminé	
SSP3992895	Usine de distillation de schistes	En arrêt	
SSP3992894	Atelier de rechapage de pneumatiques	Indéterminé	
SSP3992893	Atelier de nickelage et de dépôts	Indéterminé	
SSP3992892	Atelier de chromage	En arrêt	
SSP3992866	Dépôt de mazout (liquide inflammable)	Indéterminé	
SSP3992864	Atelier de forges avec marteau pilon	Indéterminé	
SSP3992849	Station service	En arrêt	
SSP3992848	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3992847	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3992846	Dépôt de pétrole	Indéterminé	
SSP3992845	Dépôt de pétrole	Indéterminé	

Rapport de risques

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3992734	Atelier forges avec marteau pilon	En arrêt	
SSP3992733	Appareil producteur d'acétylène	En arrêt	
SSP3992732	Dépôt de mazout	En arrêt	
SSP685501	GROUPE CAISSE D'EPARGNE	En arrêt	
SSP685411	FRANCE TELECOM	En arrêt	
SSP683780	CENTRE HOSPITALIER	En arrêt	



QUE FAIRE EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la mairie sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un diagnostic de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre kit d'urgence **72 heures** avec les objets et articles essentiels

- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de protection à installer : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une zone refuge à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation
OU IDENTIFIEZ un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues

- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



QUE FAIRE EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- REPÉREZ les endroits où vous protéger : loin des fenêtres, sous un meuble solide
- FIXEZ les appareils et meubles lourds pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H avec les objets et articles essentiels
- FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité de votre bâtiment



Pendant les secousses

- ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, ELOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT
- NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- EN VOITURE, NE SORTEZ PAS et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- RESTEZ ATTENTIF : après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



EVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

QUE FAIRE
EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

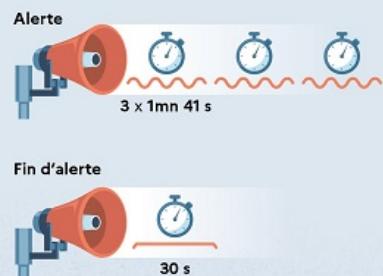
ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la préfecture : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir

- IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE pour le reconnaître en cas d'événement

- PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h et munissez-vous de gros scotch



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- METTEZ-VOUS À L'ABRI dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS, arrêtez la ventilation et la climatisation
- SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours

- ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES afin de vous protéger des éclats de verre éventuels

- EN CAS DE GÈNE RESPIRATOIRE respirez à travers un linge humide



Jusqu'à la fin de l'alerte



- RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



- ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



- RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



- NE FUMEZ PAS, évitez toute flamme ou étincelle

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



QUE FAIRE EN CAS D'...

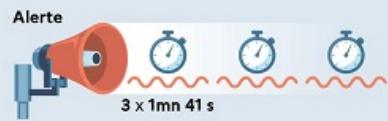
Un accident nucléaire peut exposer la population et l'environnement à la radioactivité, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT NUCLÉAIRE ?

Si vous vivez à moins de 20 km d'une centrale nucléaire :

- DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE les brochures d'information éditées par la préfecture et l'exploitant, elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir

- RETIREZ VOS COMPRIMÉS d'iode dans les pharmacies partenaires sur présentation d'un justificatif de domicile
- PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h avec les objets et articles essentiels



En cas d'accident nucléaire, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- METTEZ VOUS À L'ABRI dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres, coupez la ventilation
- SI VOUS ÊTES DANS UN VÉHICULE, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible. Un véhicule n'est pas une bonne protection
- N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours

- NE TOUCHEZ PAS AUX OBJETS qui se trouvent à l'extérieur, notamment les véhicules
- S'IL PLEUT, laissez à l'extérieur tout ce qui aurait pu être mouillé par la pluie
- PRENEZ DE L'IODE, uniquement sur instruction du préfet, et sauf contre-indication médicale. Si vous n'avez pas de comprimé d'iode au moment de l'accident, une distribution d'urgence est organisée dans les lieux collectifs définis par le préfet

Pendant toute la durée de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités
(sur la prise d'iode, notamment)



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



QUE FAIRE EN CAS DE...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

FEU DE FORêt ?

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- DÉBROUSSAILLEZ autour de chez vous avant l'été
- ORGANISEZ les barbecues loin de la végétation
- RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE, sources d'étincelles, loin de la pelouse et des herbes sèches
- JETEZ vos mégots dans un cendrier. Faites attention aux cendres incandescentes



En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- DONNEZ L'ALERTE en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES (bouteilles de gaz, etc.)
- RENTREZ le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- ABRITEZ-VOUS dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- OCCULTEZ LES AÉRATIONS et les bas de porte avec des linge mouillés
- COUVREZ-VOUS le nez et la bouche avec un linge humide
- LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT pour faciliter l'accès des pompiers
- SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée



En attendant les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE PRENEZ PAS
VOTRE VOITURE



Fiche d'information sur les obligations de débroussaillement

Le bien que vous souhaitez acquérir ou louer est concerné par l'obligation légale de débroussaillement (OLD). Cette fiche précise les modalités qui s'y rapportent.

Le débroussaillement autour des habitations, routes et autres installations ou équipements est la meilleure des protections : **90 % des maisons détruites lors des feux de forêt se situent sur des terrains pas ou mal débroussaillés.**

Débroussailler les abords de son habitation, **c'est créer une ceinture de sécurité en cas de feu de forêt**, dans le but de se protéger, de protéger ses proches et ses biens, faciliter l'intervention des secours et de protéger la biodiversité et son cadre de vie.



Terrain respectant les obligations de débroussaillement, source : ONF.

Le débroussaillement consiste sur une profondeur d'au moins 50 mètres¹ autour de son habitation, à **réduire la quantité de végétaux et à créer des discontinuités** dans la végétation restante.

Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichement. Il s'agit de couper la végétation herbacée, les buissons et les arbustes, et selon votre département, de mettre à distance les arbres pour qu'ils ne se touchent pas.

Cette mesure est rendue obligatoire par le code forestier dans les territoires particulièrement exposés au risque d'incendie. Sont concernées toutes les **constructions situées à l'intérieur et à moins de 200 mètres des massifs forestiers, landes, maquis ou garrigues classés à risque d'incendie.**

Cette obligation relève de la responsabilité du propriétaire de la construction.

Selon la configuration de votre parcelle, et pour respecter la profondeur du débroussaillement, vous pourriez être tenu d'intervenir sur des parcelles voisines, au-delà des limites de votre propriété.

En cas de non-respect de ces obligations, vous vous exposez à des sanctions, qu'elles soient pénales ou administratives

¹ Le préfet ou le maire peut porter cette obligation à 100 mètres.

QUELLES RÈGLES S'APPLIQUENT SUR VOTRE TERRAIN ?

Vous pouvez consulter le zonage informatif à l'adresse suivante :

<https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-proteger/OLD-obligations-legales-de-debroussaillement>

MON TERRAIN EST SITUÉ DANS LE ZONAGE INFORMATIF DES OLD ?

Que dois-je faire ?



Vous n'avez pas à débroussailler votre terrain, sauf si vous êtes en zone urbaine.

Vous devez débroussailler² exclusivement dans le zonage informatif des OLD :

- les abords des constructions sur une profondeur minimale de 50 mètres ;
- les voies privées sur une profondeur maximale de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Attention : dans les **zones urbaines** délimitées par un plan local d'urbanisme, le débroussaillement concerne, en plus des modalités décrites ci-contre, l'**intégralité de votre parcelle**.

Des règles particulières peuvent s'appliquer :

- aux terrains situés à proximité d'infrastructures linéaires (réseaux électriques, voies ferrées, etc.) : profondeur de débroussaillement, consignes de mise en œuvre, etc. ;
- et aussi aux terrains servant d'assiette à une zone d'aménagement concertée, une association foncière urbaine, un lotissement, un site SEVESO, un camping, etc.

Qui est concerné par les travaux de débroussaillement ?

Le propriétaire de la construction est responsable du débroussaillement autour de celle-ci. Un locataire peut effectuer le débroussaillement si cela est précisé dans son contrat de location, cela n'exonère cependant pas le propriétaire de sa responsabilité pénale.

Attention : les obligations légales de débroussaillement liées à vos constructions sont à réaliser sur une **profondeur minimale de 50 mètres** à compter de celles-ci. Elles ne se limitent pas nécessairement aux limites de votre parcelle. **Vous pouvez donc être amené à réaliser des travaux de débroussaillement sur une parcelle voisine.**

Dans ce cas :

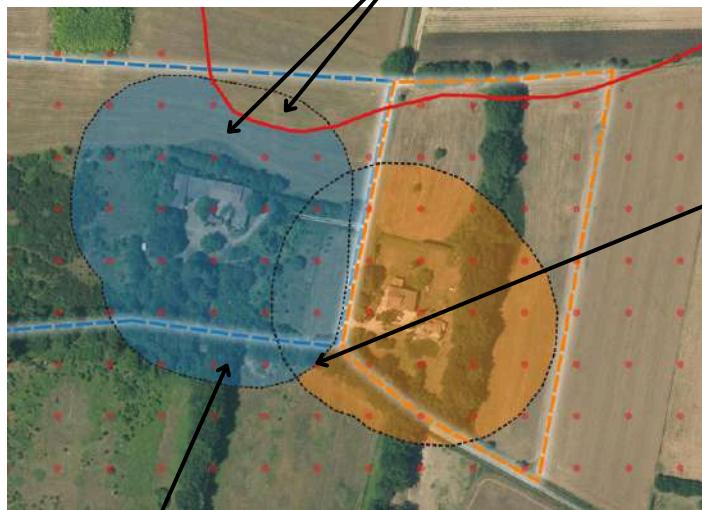
- informez vos voisins de vos obligations de débroussaillement sur leur terrain. Il est recommandé de formaliser votre demande d'accès par un **courrier avec accusé de réception**, précisant la nature des travaux à réaliser ([modèle de courrier](#)) ;
- vos voisins peuvent choisir d'effectuer eux-mêmes le débroussaillement qui vous incombe. Cependant, s'ils ne souhaitent pas le réaliser eux-mêmes mais qu'ils vous refusent l'accès, ou qu'ils ne répondent pas à votre demande d'accès au bout d'un mois à compter de la notification, la responsabilité du débroussaillement leur incombera. Vous devrez en informer le maire.

² Dans la limite du zonage informatif des obligations légales de débroussaillement.

³ Cette profondeur est fixée par arrêté préfectoral.

EXEMPLE :

Le propriétaire débroussaile les abords de sa maison sur une profondeur de 50 mètres à l'intérieur seulement du zonage informatif des OLD.



Source : IGN - ortho express 2020

En cas de superposition, l'obligation de mise en œuvre incombe en priorité au propriétaire de la zone de superposition.

Si la superposition concerne une **parcelle tierce** qui ne génère pas d'OLD elle-même, chaque propriétaire dont les OLD débordent sur cette parcelle est responsable du débroussaillement des zones les plus proches des limites de sa propre parcelle.

- Zonage informatif des OLD
- Parcille propriétaire A
- OLD qui incombent au propriétaire A
- Parcille propriétaire B
- OLD qui incombent au propriétaire B
- Profondeur de 50 mètres autour des constructions

Attention, le débroussaillement doit être réalisé **de manière continue sans tenir compte des limites de la propriété et peut ainsi déborder sur une parcelle voisine.**

COMMENT ET QUAND DÉBROUSSAILLER ?

Les modalités précises de mise en œuvre du débroussaillement sont adaptées au mieux aux conditions locales de votre département. Premier réflexe : allez consulter le site de votre préfecture !

Le débroussaillement comprend plusieurs types de travaux :

- des travaux de réduction importante de la végétation, qui peuvent nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes, travaux recommandés durant les saisons d'**automne et d'hiver** ;
- l'entretien des zones déjà débroussaillées, qui consiste à maintenir une faible densité de végétation au sol en coupant les herbes et les broussailles ;
- le nettoyage après une opération d'entretien, comprenant l'élimination des résidus végétaux et l'éloignement de tout combustible potentiel aux abords de l'habitation.



Que faire des déchets verts ?

Vous pouvez les broyer ou les composter, car ils sont biodégradables. Vous avez également la possibilité de les déposer à la déchetterie. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie pour connaître les modalités de traitement des déchets verts dans votre commune, communauté de communes ou agglomération.

QUE RISQUEZ-VOUS SI VOUS NE DÉBROUSSAILLEZ PAS VOTRE TERRAIN ?

Ne pas débroussailler son terrain, c'est **risquer l'incendie de son habitation**, mettre l'environnement et soi-même en danger et compliquer l'intervention des services d'incendie et de secours. Vous vous exposez également à des sanctions, telles que :

- des **sanctions pénales** : de la contravention de 5e classe, pouvant aller jusqu'à 1 500 €, au délit puni de 50 €/m² non débroussaillé ;
- des **sanctions administratives** : mise en demeure de débroussailler avec astreinte , amende administrative allant jusqu'à 50 €/m² pour les zones non débroussaillées , exécution d'office : la commune peut réaliser les travaux et facturer le propriétaire ;
- une **franchise sur le remboursement des assurances**.



Maison non débroussaillée, partiellement détruite par le passage d'un feu, Rognac (13), source : ONF.

Pour aller plus loin sur les obligations légales de débroussaillement :

[Site internet de votre préfecture](#)

[Jedebroussaille.gouv.fr](#)

[Dossier expert sur les feux de forêt | Géorisques](#)

[Obligations légales de débroussaillement | Géorisques](#)

[Articles L.134-5 à L.134-18 du code forestier](#)



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORêt, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

Liberté
Égalité
Fraternité